

# Un appel aux dons pour restaurer l'orgue

L'église Saint-Vincent est un des joyaux architecturaux religieux. Plusieurs fois reconstruite, les transformations ont renforcé la beauté de l'édifice. Il faut attendre les années 1752-1756, pour que Mollié, architecte local reconnu pour ses réalisations à Bordeaux et dans la région, réalise la tribune avec axes en surplomb. Elle a reçu, en octobre 1845, un orgue Zimmerman, facteur d'orgue à Paris.

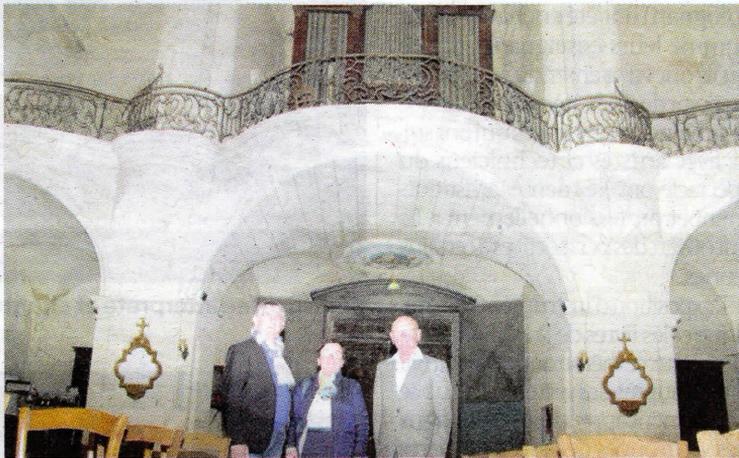
Depuis, les interventions et autres entretiens de l'orgue, âme de l'église, ont été peu nombreux. Négligence ou manque de moyen ? Aujourd'hui l'orgue s'est tu. Il convient d'intervenir pour lui redonner tout son éclat et sa sonorité qui remplissait les voûtes de sons mélodieux, grâce à ses 784 tuyaux.

## Plus de 100 000 euros

La commune a décidé, en accord avec les Amis de l'église, de lancer la restauration de cet instrument, profitant de travaux situés sur la tribune. Une réunion de concertation entre la commune, représentée par son maire, Dominique Cavaillois, la Fondation du patrimoine, avec Michel Kappelhoff-Lançon, et les Amis de l'église, avec Christine Buzeta, s'est tenue à la mairie.

L'objectif était la création d'une souscription pour les travaux de remise en état de l'orgue. Maurice Roulleux, conseil de la commune et spécialiste des orgues, a noté qu'un tel instrument doit être refait au moins tous les 50 ans et révisé au moins deux fois par an.

La Fondation du patrimoine, partenaire de cette opération, est une



**Dominique Cavaillois, le maire, Christine Buzeta, membres des Amis de l'église, et Michel Kappelhoff-Lançon, représentant la Fondation du patrimoine.** PHOTO M. L.

## En mairie ou à la Fondation

Tous les dons seront centralisés par la Fondation du patrimoine. Accompagnés du bon de souscription, les dons peuvent être adressés ou déposés en mairie, ou envoyés à la Fondation du patrimoine. Les donateurs pourront bénéficier d'une réduction d'impôt. Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable, et pour les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (HT).

Les bons de souscription sont à retirer à la mairie ou auprès de la Fondation du patrimoine sur son site – [www.fondation-patrimoine.org/44272](http://www.fondation-patrimoine.org/44272) – ou sur le QR code, ou par courrier et le chèque envoyé par courrier à l'ordre de Fondation du patrimoine Aquitaine, orgue de Barsac, 7, rue Fénelon, 33000 Bordeaux.

association reconnue d'utilité publique. Sa mission est la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine local, privé ou public.

Le montant des travaux se monte à 102 300 euros. Ils seront confiés au facteur d'Orgue Cogez.

Sur le plan du financement, une subvention du Département de 25 % a été allouée. Le reste est à la charge de la commune et de la Fondation. À l'heure actuelle, les dons s'élèvent à 10 % du montant.

**Michel Laville**